

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 04 NOVEMBRE 2024**

Date de convocation :

Date d'affichage :

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 04 novembre à 21 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Christian HUBERT, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur François-Noël OSMOND, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Sophie GUITET et Madame Céline SURVILLE.

Excusés : Monsieur Michel BUOT (pouvoir à M. Gérard DUVAL), Madame Agnès HOPQUIN, Madame Magali DOUCHIN, Monsieur David FLEURY, Madame Vanessa TALLON, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE et Madame Alicia DESSEULLES,

Absents : Madame Lydie OSMOND, Monsieur Gildas BAUDRY et Monsieur Mathieu VIARD.

Secrétaire de séance : Monsieur François-Noël OSMOND.

Monsieur le Maire donne lecture de la séance du 07 octobre 2024 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Reprise de l'activité commerciale du bar restaurant hôtel « Le Mythique » : point à date
2. Rénovation du logement sis 11 rue de Kergorlay : estimation des travaux, présentation de l'avant-projet sommaire
3. Travaux du logement sis 2 rue André Osmond : devis complémentaires
4. SDEM 50 : avenant à la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité - participation financière des membres
5. Ressources humaines : protection sociale complémentaire des agents - participation de la collectivité à la prévoyance et à la mutuelle
6. Point sur le dossier de la MSP - intervention d'ENEDIS pour le déplacement de la ligne haute tension
7. Point sur les travaux de voirie, aménagements cadre de vie divers
8. Questions diverses

I - REPRISE DE L'ACTIVITE COMMERCIALE DU BAR RESTAURANT HOTEL « LE MYTHIQUE » : POINT A DATE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cession du bail commercial est intervenue le 31 octobre dernier en l'étude de Maîtres LAIR et LEGENTIL.

Les clés ont été remises ce même jour aux nouveaux gérants, Monsieur LEVIONNOIS et Mme POUTREL. La réouverture de l'établissement est prévue le 02 décembre 2024. Monsieur le Maire précise que le mois de novembre sera dévolu à la prise en main de l'outil, au nettoyage et à l'agencement des locaux ainsi qu'à la préparation de l'ouverture.

Concernant l'appartement en duplex, une cloison a été installée au rdc pour proposer une 3^e chambre, et faire de l'appartement un logement de type F4.

Monsieur le Maire suggère d'établir le contrat de location à compter du 07/11/2024. Le conseil municipal y est favorable.

II - RENOVATION DU LOGEMENT SIS 11 RUE DE KERGORLAY : ESTIMATION DES TRAVAUX, PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE

Monsieur le Maire rappelle les travaux de réaménagement et de rénovation envisagés pour logement sis 11 rue de Kergorlay :

- Rendre le logement autonome en termes d'accès depuis la rue de Kergorlay, i.e. créer un accès côté jardin depuis le rez-de-chaussée
 - Supprimer le garage afin de le transformer en pièce(s) de vie
 - Modifier les ouvertures du rdc en conséquence
 - Rénover l'étage (revoir l'agencement des pièces : cuisine, salle d'eau, chambres), réfection du sol
 - Isoler et changer le mode de chauffage (suppression de la chaudière fuel) afin d'améliorer le confort thermique
 - Penser l'aménagement pour l'accueil d'une MAM ou d'un logement et faire que celui-ci soit réversible
- L'enveloppe financière avait été estimée à 200 000.00 €

Le cabinet BET LENESLEY a été chargé d'estimer le coût des travaux ; ceux-ci s'élèvent à environ 267 000.00 € HT. La totalité du projet - assistance à maîtrise d'ouvrage, études, bureau de contrôle et imprévus compris, s'élèverait à plus de 307 000.00 € HT.

Le conseil municipal considère que le coût de la rénovation est trop élevé.

Monsieur Gérard DUVAL suggère de créer une extension sur le jardin.

Monsieur le Maire propose d'affiner le projet afin d'en réduire le coût. Le conseil municipal y est favorable.

III - TRAVAUX DU LOGEMENT SIS 2 RUE ANDRE OSMOND : DEVIS COMPLEMENTAIRES CM2024-11-04-001

Monsieur Gérard DUVAL préconise une réfection complète du logement (plafonds, murs et sols) ; il présente deux devis : l'un de l'entreprise GERARD pour un montant de 14493.95 € HT et l'autre de l'entreprise LECLERC pour un montant de 13 865.91 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise F.

LECLERC pour un montant de 13865.91 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu les assistantes maternelles motivées par la création d'une MAM à Canisy ; celles-ci avaient contacté les services de la PMI et leur avaient soumis leur projet (plans de l'existant et aménagements futurs fournis)

Les services de la PMI ont émis des remarques et préconisations pour les aménagements à prévoir, notamment au regard de l'emplacement de la salle de change et des toilettes.

Concernant l'aménagement d'un bureau dans le garage, il serait préférable de ne pas modifier l'ouverture existante car une baie vitrée a été récupérée.

Madame Nathalie FAGNEN demande si le loyer a été évoqué avec les assistantes maternelles. Monsieur le Maire précise qu'il leur avait annoncé que celui-ci n'excéderait pas 600 € mensuels.

IV - AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE - PARTICIPATION FINANCIERE DES MEMBRES CM2024-11-04-002

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a constitué un groupement de commandes permanent d'achat d'électricité et de services associés depuis 2016 afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence ;

Monsieur le Maire précise que cette mission de coordonnateur, exercée à titre gracieux par le syndicat depuis 2016, présente plusieurs intérêts pour les membres du groupement (sécurisation des procédures d'achat d'électricité, fédération des besoins, maîtrise des dépenses, gestion courante, stratégie d'achat...);

Monsieur le Maire indique que le SDEM50 a constaté l'augmentation croissante des frais engendrés pour l'exercice de la mission de coordonnateur, au vu :

- Du temps de recensement des besoins des membres du groupement et la complexité croissante des marchés de fourniture d'électricité,
- De la gestion courante du groupement d'achat pour le compte des 298 membres,
- De la stratégie d'achat - en constante évolution - demandant expertise (formation), veille et anticipation

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 12 octobre 2023, le comité syndical du SDEM50 a décidé d'instaurer une participation financière à la charge des membres du groupement à compter de l'exercice 2024 afin de renforcer les moyens que le syndicat consacre à ce groupement au bénéfice de l'ensemble des 298 membres ;

Monsieur le Maire précise que cette participation financière est établie en fonction du nombre de point de livraison (PDL) du membre intégré dans le périmètre du groupement et qu'elle est d'un montant de :

- 6€/PDL/an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités - établissements adhérents au SDEM50

- 10€/PDL/an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités - établissements non adhérents au SDEM50 ;

Monsieur le Maire précise que les collectivités et établissements ayant comme vocation unique l'action sociale ou éducative sont exonérés du versement de la participation financière ;

Monsieur le Maire que les éventuelles modifications de la convention constitutive doivent être approuvées dans les mêmes termes que la convention initiale ;

Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés instituant le versement d'une participation financière au bénéfice du SDEM50, coordonnateur du groupement.

V - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS - PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE A LA PREVOYANCE ET A LA MUTUELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par ordonnance du 17 février 2021, le gouvernement rend obligatoire la participation financière des employeurs publics aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription :

- d'une protection mutuelle santé à compter du 1^{er} janvier 2026 (en complément du régime de la sécurité sociale),
- d'une mutuelle prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 (pour le maintien de salaire en cas d'arrêt de maladie prolongé).

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, fixe les conditions minimales de couverture et les obligations de financement des employeurs publics dans le cadre de la protection sociale complémentaire de leurs agents (fonctionnaires, titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public et privé).

Cette participation est obligatoire pour la prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025, et doit être de minimum 7€/mois/agent. L'instauration de cette participation peut intervenir au titre de la labellisation ou de la convention de participation.

Monsieur le Maire suggère d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » souscrite par le Centre de Gestion de Manche avec Intériale - Willis Towers Watson.

Il propose d'accorder une participation financière de 7€ (montant mensuel brut / agent) et informe avoir saisi le CST pour avis.

Monsieur le Maire précise que la participation est attachée à la convention de participation et ne pourra pas être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés. Il reviendra à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Concernant la protection mutuelle santé, Monsieur le Maire rappelle que la collectivité participe, depuis 2015, à hauteur de 15 € (montant mensuel brut par agent), pour les agents qui auraient souscrit une mutuelle labellisée.

VI - POINT SUR LE DOSSIER DE LA MSP - INTERVENTION D'ENEDIS POUR LE DEPLACEMENT DE LA LIGNE HAUTE TENSION

Monsieur le Maire rappelle que les travaux ont été stoppés suite à la découverte d'une ligne électrique HTA 20 000 V présente sur l'emprise de la construction.

Une demande auprès d'Enedis a été faite pour un déplacement de cette ligne électrique.

Un chargé de projet a été nommé pour identifier la solution technique et coordonner les différentes équipes d'Enedis en vue d'une programmation des travaux avec l'entreprise habilitée entre les semaines 2 et 4 de 2025. Ces délais sont incompressibles, selon Enedis, qui doit se caler sur la disponibilité des équipes de consignation des ouvrages HTA en intégrant la période des fêtes de fin d'année. Monsieur le Maire espère une reprise du chantier en février 2025 ; il va en informer les professionnels de santé.

AVENANT 1 AU LOT 1 « VRD - ESPACES VERTS » - ENTREPRISE LEHODEY TP CM2024-11-04-003

Concernant le marché de travaux de construction de la maison de santé, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 au lot 1 « VRD - Espaces verts » attribué à l'entreprise LEHODEY TP. Il est proposé des travaux supplémentaires sur le réseau eaux pluviales (déviations du réseau existant car initialement situé sous l'emprise du bâtiment). Cette modification justifie un avenant qui induit une plus-value de 5 740.00 € HT.

Entreprise	Entreprise LEHODEY TP
Montant HT base	60 785.80 €
Avenant n°1 HT	+ 5 740.00 €
Nouveau montant HT	66 525.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avenant n°1 au lot 4 attribué à SAS LEHODEY TP, du marché de travaux pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelles, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2025.

VII - POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE, AMENAGEMENTS CADRE DE VIE DIVERS

La commission travaux voirie s'est réunie le vendredi 18/10/2024.

Monsieur François-Noël OSMOND informe le conseil qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de voirie, au niveau du virage en-dessous du GAEC de Bouchefontaine, pour éviter que le ruissellement des eaux de pluie ne pénètre sur une propriété privée.

L'entreprise LEHODEY TP a été sollicitée pour le reprofilage du virage (10 mètres de caniveau seront installés devant la propriété) ; le coût des travaux s'élève à 4 770 € TTC.

Le conseil municipal est favorable à la dépense.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Parcelle cadastrée 095 ZE 26

cm2024-11-04-004

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 07/10/2024, il a été annoncé que la parcelle cadastrée 095 ZE 26, d'une superficie de 250 m², située rue des Roques n'appartenait pas à la commune, que cette parcelle avait été oubliée dans la succession de Mme Alice MOREAU épouse DUFOUR. Malgré cela, la commune en assurait l'entretien. Une proposition d'acquisition a été faite aux propriétaires ; ces derniers souhaitent une cession pour un montant symbolique de 250 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée 095 ZE 26 au prix de 250 €, étant précisé que la commune prend en charge les frais notariés afférents
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses représentants à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maîtres LAIR - LEGENTIL, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Intervention entreprise de broyage rue de la Vannerie

Monsieur François OSMOND informe le conseil qu'un riverain a interrompu l'entreprise qui intervenait ce jour pour effectuer le broyage (entretien des talus de la voie communale) rue de la vannerie ; il a intercepté le chauffeur, le salarié n'a pas eu d'autre choix que d'interrompre le broyage. Monsieur François OSMOND souhaite qu'un courrier soit adressé à ce riverain ; la voirie étant communale, il n'avait aucun motif valable pour interrompre le broyage en cours.

Dégradations toilettes publiques

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe le conseil du vandalisme qui a lieu dans les toilettes publiques, l'agent d'entretien retrouve fréquemment les toilettes dans un état non satisfaisant, canettes vides, caleçon maculé et excrément sur le sol, entre autres...

Monsieur le Maire précise que durant une période, il fermait le soir la porte des WC et un agent se chargeait de l'ouverture le matin, mais cela est contraignant. Il suggère qu'une affiche soit apposée sur la porte afin de rappeler la bienséance aux usagers !

Fleurissement 2025

Madame Claude CARAU COUVREUR informe rencontrer cette semaine l'agent responsable des espaces verts afin de sélectionner pour le fleurissement 2025 les espèces qui seraient moins gourmandes en eau.

Dotation d'un téléphone portable pour le responsable du service espaces verts - voirie

Madame Claude CARAU COUVREUR signale qu'il serait bon de doter le responsable d'un téléphone « professionnel ».

Installations des illuminations

Monsieur Sylvain LENGRONNE fait appel aux bonnes volontés des conseillers municipaux pour aider à l'installation des illuminations un samedi après-midi d'ici la fin novembre.

Noël des enfants du personnel

Monsieur le Maire suggère d'organiser un moment de convivialité pour le personnel et leurs enfants le mardi 17/12 prochain à 18h30 à la salle polyvalente.

Cadeau de naissance - enfant du personnel

Budget alloué de 50 € pour une naissance.

Agenda

09/11/2024 - Fête de la bière au Métronome - Comité des fêtes St Ebremond

11/11/2024 - Cérémonie de commémoration de l'Armistice aux monuments aux morts - rdv à 9h15

15/11/2024 à 18h30 en mairie - AG du Comité des fêtes de Canisy - appel aux bénévoles

22/11/2024 à 20h45 Le Métronome - Concert de l'Harmonie de Canisy, en 1^e partie prestation de l'orchestre à l'École

28/11/2024 à 20h30 Le Métronome - représentation Offre spéciale dans le cadre de Villes en Scène

07/12/2024 - cérémonie de la Sainte Barbe

08/12/2024 à 17h00 Le Métronome - concert de Louis Sclavis dans le cadre de Jazz dans les Prés

17/12/2024 à 18h30 moment de convivialité avec les agents (Noël) à la salle polyvalence de Canisy

11/01/2025 à 11h00 - vœux de la municipalité - Le Métronome

Divers

Prochaines réunions de conseil municipal :

Les lundi 09/12/2024 et lundi 06/01/2025.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,



le secrétaire de séance,

